



Peut on licencier pour un refus de changement d un emploi du tps

Par **christine1972**, le **14/04/2008** à **23:34**

bonjour

j ai un cdi de 32h00 tpd partiel j ai fait une demande d un renouvellement de mon conge parental a tps partiel de 24h00 j ai l accord de mon patron par voie oral il a quand meme signer l accord pour la caf entre tps il a changer avis car je ne veux pas faire heure sup il m informe qu il ne peut me garder comme il ne peut me licencier pour ce motif il me propose un avenant avec modification de mon emploie du tps je faisais lundi mardi jeudi vendredi 14h 18h030 samedi 7h 12h il me passe du matin 7h 12h lundi mardi jeudi vendredi comme je ne peux effectuer ces horaires car j ai 2 enfants dont un a 15 mois et n est pas scolarise ,dans mon contract il n est ecris nul part mon emploi du tps ni les horaires (mais j ai un papier signer de mon patron avec les horaires lundi mardi jeudi vendredi 14h 18h30 samedi 7h 12h) et il n est pas ecris non plus que mes horaires peuvent changer il me demande de refuser ce nouvel emploi du tps comme cela il peut me licencier en a t il le droit ? merci de me repondre